

# **LA NECESSITE D'ANTICIPER DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS L' EXEMPLE D'UN GRAND FEU EN FRANCE**

**Philippe MICHAUT**

Ministère de l'Intérieur  
Direction de la défense et de la sécurité civiles  
e-mail : philippe.michaut@interieur.gouv.fr

Le coût de mise en œuvre du dispositif feux de forêts est élevé : ainsi, le coût d'engagement des moyens nationaux peut être estimé à 80 millions d'Euros pour l'année 2001. S'y ajoutent des dépenses supportées par les collectivités locales.

Il est difficile d'apprécier en terme de coût-efficacité l'utilité des dépenses ainsi supportées, et ce pour plusieurs raisons :

- le montant des dépenses est facile à chiffrer, mais le coût des biens protégés est difficile à évaluer : quelle est la valeur patrimoniale des espaces naturels méditerranéens menacés, souvent peu productifs, mais nécessaires à l'équilibre écologique et répondant à une forte demande sociale ;
- les surfaces touchées sont souvent limitées, mais quelles seraient les destructions provoquées, à défaut d'attaque par le dispositif de lutte, par un feu laissé en propagation libre ; les pertes ne se limiteraient alors pas aux seules formations végétales, mais concerneraient également des vies humaines et des constructions ;
- la stratégie en vigueur en France repose sur la mobilisation, a priori, en période de risques élevés de moyens d'intervention dont l'engagement sans délai permet d'intervenir sur des feux encore au stade initial, avec des chances optimales de succès. Si les surfaces touchées sont alors limitées, les moyens mis en œuvre n'en ont pas moins été importants. Il est alors difficile d'expliquer à certains budgétaires qu'il n'y a pas eu consommation abusive de moyens.

Le processus de retour d'expérience conduit à l'issue de campagnes feux de forêts ou à la suite de feux importants permet de mettre en évidence les conséquences de l'application ou non de la stratégie de mobilisation préventive préconisée en France.

Ainsi, le déroulement aux abords de Marseille en 1997 de l'incendie de Septèmes-les-Vallons à l'occasion duquel, la démarche d'attaque des feux naissants n'a pu être appliquée, met en évidence « a contrario » l'intérêt de celle-ci.

Ce feu a démarré en milieu de matinée. Si les risques annoncés étaient jugés très sévères, ni le guet armé, ni le prépositionnement de moyens terrestres n'avaient été déclenchés à ce stade de la journée dans le secteur où démarrait l'incendie.

En raison de l'absence de ces mesures de prévention opérationnelle, l'objectif d'attaquer le feu – démarré dans une décharge de déchets – dans les 10 minutes ne pouvait être atteint :

- les premiers moyens d'intervention terrestre se présentant sur les lieux de feu avec un délai de 25 minutes ;
- les premiers moyens aériens intervenant avec un délai de 45 minutes (bien que la base de Marignane soit localisée à proximité de Septèmes-les-Vallons, car la demande de concours n'avait pas été immédiate, et les délais de décollage des appareils étaient nécessaires puisqu'il s'agissait de la première intervention de la journée).

Du fait de ces délais, les premiers éléments d'intervention n'étaient pas en mesure de contrôler un feu déjà établi lors de leurs interventions et qui représentait alors une surface de 3 hectares.

A l'issue de plusieurs jours de lutte, durant laquelle 20 avions bombardiers d'eau (consommant 300 heures de vol et 200 tonnes de retardant) et 2.000 hommes ont été mobilisés, 3.450 hectares ont été touchés, un millier de personnes évacuées. Des lotissements étant menacés sur 20 km (cf. carte), et un millier de résidents évacués, cet incendie se développant en zone péri-urbaine.

L'analyse de cet incendie met en évidence l'aspect essentiel de l'anticipation pour mener efficacement le combat contre le feu et a conduit à adapter les procédures opérationnelles en vigueur afin de réduire encore les délais d'intervention.

Les démarches en vue de limiter l'urbanisation par la réalisation de plans de prévention des risques incendies de forêts ont également été relancées à la suite de ce feu.